

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toutes les ventes ont lieu aux conditions spéciales fixées dans chaque marché et on outre aux conditions générales suivantes.

01. L'acheteur en passant commande reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et déclare y adhérer et s'y référer sans réserve. Nos conditions générales de ventes prévalent sur toutes autres documents tels que prospectus, catalogues et notamment les conditions générales d'achat de nos clients.
02. Les marchandises sont vendues et agréées en nos usines. Le transport et les expéditions se font aux risques et périls de l'acheteur, même si les marchandises sont vendues franco lieu de destination.
03. Nous ne garantissons pas les livraisons à date fixe et les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu ni à dommage et intérêts, ni à retenue, ni annulation des commandes en cours.
04. Toute réclamation concernant les envois doit être faite endéans les huit jours de la date d'expédition figurant sur la lettre de voiture du chemin de fer ou sur la note d'envoi, sans préjudice des dispositions à prendre vis à vis du transporteur. En cas de livraison non conforme ou défectueuse, notre responsabilité se limite au remplacement sans indemnité d'aucune sorte, quelles que puissent être les conséquences dont cette livraison non conforme ou défectueuse pourrait être la cause.
05. Le transfert de propriété des marchandises vendues est subordonné au règlement complet du prix à l'échéance par l'acheteur, les risques étant transférés à l'acheteur dès la mise à disposition des marchandises au profit du transporteur. A défaut de paiement, le vendeur se réserve le droit de reprendre les choses livrées et, si bon lui semble, de résoudre le contrat. L'acceptation d'une lettre de change n'emporte pas novation.
06. Les dimensions, prix et reproductions sont données sans engagement. La firme ne garantit pas la livraison du nombre exact de pièces commandées. Une tolérance de 5% en plus en moins de la quantité commandée doit être admise par le client.
07. Tout engagement pris par nos délégués n'est valable qu'après ratification de notre part.
08. Nos représentants n'ont pas qualité pour percevoir un règlement au nom ou pour le compte de S.P.I. Distribution.
09. Conditions de paiement
Sauf stipulation contraires, mentionnées sur nos bons de commandes ou factures, les factures sont payables 30 jours à compter de la date de réception des marchandises.
10. Le montant de nos factures est toujours exigible à Lille. Le non-paiement d'une facture à son échéance entraînera l'exigibilité de toutes les sommes dues, même non échues. Tout retard de paiement constitue une faute contractuelle qui entraîne de plein droit et sans sommation préalable l'application d'une indemnité conventionnelle égale à 20 % du solde restant dû, avec un minimum de 300 euros indépendamment des intérêts de retard, calculés au taux de 1,5 % par mois à compter du jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce.
11. En cas de contestation ou de litige quelconque le Tribunal de Lille est le seul compétent, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires par voie de référé ou requête.
12. Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.
13. Si l'une quelconque des stipulations des présentes s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pou autant entraîner la nullité du contra ni altérer la validité des autres stipulations.